



Harcelement psychologique et moral

Par **MISS75000**, le **04/11/2010** à **22:16**

Bonjour,

actuellement et depuis presque un an je subi les attitudes lunatiques de mon responsable; il me harcèle par mail à toutes heures, il hurle sur moi en privé et devant mes collègues, il dénigre mon travail mais surtout ma personne.etc

je suis en arrêt car mon docteur à juger mieux de me laisser reposer vu mon état actuel et les conséquence de cet acharnement à mon encontre.

j'ai commencé à constituer un dossier, des preuves, je suis aussi à le signaler à deux reprises la medecine du travail. j'ai contacté l'inspection du travail.

hier un controleur est venu (à la demande de mon responsable), et à certifier et valider mon arrêt.

mon responsable a débloqué mon mot de passe et supprimer certains de nos mails (que j'ai déjà imprimé). et en mon absence il a transféré ma boite email et répond à mes clients en mon nom propre.

voila dans les grandes lignes.

maintenant avec cela pensez vous que si je décide d'aller jusqu'au bout, j'obtiens gain de cause ?

Par **Clara**, le **04/11/2010** à **22:51**

Bonsoir, le problème, c'est que vous voulez obtenir gain de cause sur quoi, car vous n'etes pas sous le coup d'un licenciement. Par contre, tout ce que vous avez fait jusque là pour vous constituer un dossier et des preuves, c'est très bien. La preuve qu'il en est conscient puisqu'il est en train d'effacer les preuves, enfin, c'est ce qu'il croit puisqu'il ne sait pas que vous les aviez deja imprimé.

Vous pourriez peut être lui faire une LRAR en lui énumérant tous ces comportements et faits qui vous ont amené à être en arrêt maladie, ou mieux à sa direction. En terminant en disant que si à votre retour de congés maladie le harcèlement continuait, vous seriez amené à le "trainer" devant les prud'homme et que vous ne vous laisserez pas faire.
La balle est dans votre camp !

Par **MISS75000**, le **05/11/2010 à 09:29**

Bonjour,
oui effectivement je veux obtenir gain de cause. pour tous les préjudices qu'il me fait et m'a fait subir.
je suis excédée et dégoûtée de ce comportement qui est me dépasse.
enfin, concernant la lettre ar a été faite et à la direction expliquant les faits et demandant de trouver une solution pour améliorer mes conditions de travail.
à ce jour, personne ne m'a répondu.

Par **Clara**, le **05/11/2010 à 13:45**

Bonjour, appelez les, demandez leur ce qu'ils comptent faire pour remédier à ce que vous subissez et essayez d'avoir un rdv pour en parler de vive voix. Si rien de positif n'en ressort, emmenez les aux prud'homme

Par **MISS75000**, le **05/11/2010 à 15:57**

je suis en arrêt mais à mon retour j'irai.